

COMMUNE D'ALZON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 11 JUIN 2013

L'an deux mille treize, le mardi 11 juin, à 20 heures 00, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la bibliothèque, en séance, sous la présidence de Monsieur Roger **LAURENS**, Maire.

Présents : Madame Monique **OERLEMANS**, Monsieur André **LACROIX**, Monsieur Bernard **ILDEVERT**, Monsieur Claude **VIVENS**, Monsieur Patrick **REILHAN**, Monsieur Gérard **ABRIC**, Monsieur Alain **BOUTONNET**, Monsieur Jean-Claude **BLANC**.

Absents : Monsieur André **BARRAL** donne procuration à Monsieur Roger **LAURENS**.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick **REILHAN**

En introduction, M. Gérard **ABRIC** demande au maire d'organiser les conseils municipaux de manière régulière aux mêmes jour et horaire de façon à ce que tous les conseillers puissent y participer.

Le maire explique que les conseils sont prévus en fonction de l'ordre du jour et que beaucoup d'autres réunions sont organisées à l'extérieur.

Et M. André **LACROIX** d'ajouter qu'il a été reproché aux maire et adjoints, il y a quelques mois, l'absence de certains comptes rendus. Or, force est de constater que le compte rendu du 23 avril 2013 manque aujourd'hui et ne peut donc pas être validé.

Le maire informe l'assemblée qu'au prochain conseil municipal, les deux comptes rendus seront soumis au vote.

1/ TRAVERSEE DU VILLAGE – CHOIX DU COORDONATEUR DE SECURITE

Le conseil municipal avait approuvé, en date du 23 avril 2013, le lancement de la consultation de la coordination Sécurité et de Protection de la Santé pour les travaux de la traversée du village.

Aujourd'hui, le maire informe l'assemblée que sur 4 cabinets sollicités, 2 seulement ont répondu à l'appel d'offre.

Au vu de l'analyse effectuée par le cabinet **MEDIAE**, l'entreprise **CSMC** est l'offre économiquement la plus avantageuse en se classant première sur le critère technique et deuxièmement sur le critère financier. Le montant du marché est de **4 860,00 € H.T.** soit **5 812,60 € T.T.C.**

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le choix de l'entreprise CSMC et autorise le maire à signer tout document en lien avec ce marché.

2/ SUBVENTIONS CONSEIL GENERAL = FDE & DS – SIGNATURE DES CONTRATS

La commission permanente du Conseil Général, dans sa séance du 14 mars dernier, a validé les demandes de subventions pour :

1/ la remise en état chemin de La Goutte et rues du village – Fonds Départemental d'Équipement	35 000,00 €
2/ la toiture de l'épicerie Dotation de Solidarité	10 500,00 €

De ce fait, le maire demande aux conseillers l'autorisation de signer les contrats en lien avec ces subventions.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire :

- 1/ à signer les contrats et/ou tous documents en lien avec ces demandes de subventions,**
- 2/ à percevoir les subventions pour les travaux décrits ci-dessus.**

3/ APPROBATION DEVIS DEMOLITION MAISON SURACE

Par délibération du 15 octobre 2010, la commune d'Alzon se portait acquéreur de la maison Surace pour 1 € symbolique achetée au Service des Domaines.

Cette maison, en ruine, est un danger pour les riverains et les habitations mitoyennes. La démolition est donc la réponse appropriée à cette situation périlleuse. Le maire présente le devis de l'entreprise MATHIEU SERVICES (la même qui démolit la gendarmerie impériale) dont la déconstruction s'élève à **10 940,00 € H.T. soit 13 084,24 € T.T.C.**

Le montant du devis est relativement bas en raison de l'autorisation donnée par le maire de déposer les gravats de la gendarmerie impériale à la décharge.

Le maire informe les conseillers qu'à l'issue de la démolition, les plus belles pierres seront récupérées et données à Familles Rurales pour la réfection des murs du chemin qui mène au Pont de Paris.

De plus, un huissier est intervenu à la demande du maire pour établir un constat avant démolition (avec photos) afin d'éviter d'éventuels problèmes avec les propriétaires mitoyens. Un constat après démolition sera également demandé à l'huissier. Le montant d'une intervention est de **472,74 € T.T.C.**

Les membres du conseil valident, à l'unanimité, l'entreprise MATHIEU SERVICES pour la démolition de la maison Surace dont le coût est de 10 940,00 € H.T soit 13 084,24 € T.T.C.

4/ PROCEDURE DES BIENS VACANTS ET SANS MAITRE SUR LA COMMUNE

Cette procédure concerne 4 parcelles sans maître cadastrées ci-dessous :

- 1/ B 228 au Hameau du Mas = 213 m²
- 2/ C 293 au Hameau de La Nougarède = 70 m²
- 3/ D 20 = 17 180 m²
- 4/ E 69 à la Vignette = 4 370 m²

M. Alain **BOUTONNET** propose aux conseillers de réfléchir sur l'utilité de l'acquisition gratuite (complète ou partielle) de ces terrains avant d'engager cette procédure administrative relativement lourde à destination du Service des Domaines. Une visite sur site sera prévue prochainement.

Les membres du conseil sont d'accord sur le principe.

5/ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS : REPARTITION DES SIEGES DU NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le maire informe les conseillers qu'à l'issue des élections municipales 2014, des délégués de chaque commune seront désignés pour siéger au conseil communautaire de la Communauté de Commune du Pays Viganais. Jusqu'à maintenant, 54 délégués composent le conseil.

Le Préfet du Gard a proposé une répartition des membres qui ne semble pas convenir à la Communauté de Communes. De ce fait, cette dernière a validé, le 7 mai 2013, une autre répartition pour le futur conseil communautaire.

Il appartient maintenant à chaque commune d'entériner cette délibération, selon la règle de la majorité qualifiée, qui acte la répartition des 48 sièges présentés ci-dessous :

Communes	Population	Sièges	Communes	Population	Sièges
Le Vigan	3 942	12	Roquedur	214	2
Avèze	1 072	4	Arrigas	202	2
Molières-Cavaillac	910	3	Montdardier	195	1
AULAS	443	2	Mars	174	1
Bréau et Salagosse	425	2	Arphy	171	1
Mandagout	386	2	Blandas	129	1
St-Laurent le Minier	365	2	Campestre et Luc	118	1
Bez et Esparon	360	2	Rogues	108	1
Arre	289	2	Pommiers	63	1
Aumessas	224	2	Saint Bresson	55	1
Alzon	220	2	Vissec	53	1

Il est précisé que les communes qui seront représentées par 2 délégués ou plus n'auront pas de suppléant. En revanche, pour celles qui n'ont qu'un délégué, elles pourront être représentées par un suppléant.

Les membres du conseil approuvent, avec 8 voix pour et 2 contre, cette répartition des sièges du futur conseil communautaire et entérinent la délibération de la Communauté de Communes du Pays Viganais prise le 7 mai dernier.

6/ QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

1/ DESCENTE V.T.T.

Elle a lieu les 15 et 16 juin 2013 sur la commune d'Alzon.

2/ SOIREE GOURMANDE

Elle avait été fixée initialement le 11 juillet 2013. Sa date est reportée au **13 juillet 2013** en raison du désengagement du comité des fêtes le 13 juillet prochain (manque de personnel). En effet, la fête votive 2013 n'aura lieu que les samedi 3 et dimanche 4 août 2013 au lieu d'être organisée du vendredi au dimanche comme précédemment.

Il est rappelé que, traditionnellement, le dimanche reste le jour de la fête votive et qu'il est important que la mairie se substitue au comité des fêtes en attendant une amélioration au sein de la structure.

3/ FONDS NATIONAL DE PEREQUATION RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

La commune recevra de l'Etat la somme de **2 752 €** pour 2013.

4/ DISTRIBUTEUR ESSENCE A INSTALLER AU GARAGE

Il avait été prévu au budget 2013, l'achat d'une station de transfert fuel & gasoil à installer au garage. Une promotion de l'Ets POLOP concerne :

• 1 cuve en polyéthylène de 1 500 L	330,00 € H.T.
• 1 pistolet avec accessoires (station de transfert, flexible, kit aspiration, Compteur et filtre)	365,00 € H.T.

TOTAL	695,00 € H.T.

5/ RESEAUX WIFI

L'installation est effective depuis le 10 juin 2013. Une borne wifi couvre la place de la mairie et la seconde les 4 premiers chalets du village de gîtes Le Champ du Roc.

6/ TOUT LE TOUR . COM

Des prises de vues des points stratégiques du village ont été réalisées, à savoir :

- Village de gîtes Le Champ du Roc,
- Le gîte d'étape,
- Place de la mairie.

et des vues panoramiques sur le village à partir de la vierge jusqu'à la Route de Campestre.

Ainsi, à partir du site internet de la commune, les utilisateurs pourront visualiser ces images virtuelles en cliquant sur l'œil symbolisé à cet effet.

7/ CACHES CONTAINERS A ORDURES

Pour l'instant, 2 caches containers ont été commandés. Ils seront disposés aux endroits suivants :

- = 1 Route de Vissec, sous la salle des fêtes, après la benne à verres,
- = 1 vers l'école, à côté du transformateur télécom,

Le but est d'équiper tout le village.

8/ LA TRAVERSE D'ALZON

Pas de D.E.T.R. pour les travaux de la traversée du village. Le marché des travaux a été lancé. **La date de réception des offres est le 19 juillet à 12 h 00 et celle de l'ouverture des plis le 23 juillet à 9 h 00.** Le plan de financement sera probablement à revoir au vu de l'absence de D.E.T.R.

9/ LOCATION DU GARAGE DE CLAUDE VIVENS

La délibération n° 002-2013 validait la location du garage de M. Claude **VIVENS** pour y entreposer le tracteur à raison de **75,00 €** par mois à compter du 1^{er} janvier 2013.

Or, celui-ci a été très peu utilisé et aucun montant n'a été versé à M. Claude **VIVENS**. De ce fait, le maire demande aux conseillers de se prononcer pour l'annulation de la délibération n°002-2013.

Les membres du conseil approuvent, à l'unanimité, l'annulation de la délibération n° 002-2013 relative à la location du garage de M. Claude VIVENS.

10/ ASSURANCES HABITATION ET VEHICULES

Dans le but de réaliser des économies, M. Alain **BOUTONNET** informe l'assemblée qu'il a mis en concurrence 4 assureurs pour les assurances habitation et véhicules. A suivre ...

11/ LAMPADAIRES

M. Gérard **ABRIC** demande à ce que les lampadaires qui ne fonctionnent pas soient réparés. Le maire prendra contact avec Philippe **SANCHE**.

12/ USAGE DU DESHERBANT

M. Jean-Claude **BLANC** rappelle la motion votée le 25 mai 2010 interdisant l'usage du désherbant. Quelques temps après, il avait remarqué que des agents du SIVU utilisaient du désherbant dans la commune, information qu'il avait fait remonté à la direction en tant que membre du SIVU.

De ce fait, il n'est pas concevable pour M. **BLANC** de voir les agents communaux utiliser du désherbant. Cette pratique va à l'encontre du discours adressé au SIVU et n'est pas cohérente avec la motion votée en 2010.

Par conséquent, M. **BLANC** informe l'assemblée qu'il démissionne du SIVU et ne représentera plus la commune au sein de ce syndicat.

Réunions prévues :

Vendredi 14 juin : gendarmerie impériale
14 h 30 rencontre experts
Jeudi 20 juin : S.C.O.T. (St-Hyppolyte)

La séance est levée à 22 h 00.

Le 20 juin 2013

Le secrétaire de séance,
Patrick REILHAN

Le Maire,
Roger LAURENS

